



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division des personnels
Et des moyens
(DPM)
n° 2022-09-12a
Affaire suivie par :
Christian Rosset
Tél : 05 67 76 58 23
Mél : ia81-dpm-moyens@ac-toulouse.fr
69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

Albi, le 12 septembre 2022

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du
27 août 2018 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Départemental
dans sa séance du 06 septembre 2022,
et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education
Nationale le 07 septembre 2022,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil
des classes en date du 18 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, les ouvertures de postes dans les écoles primaires suivantes :

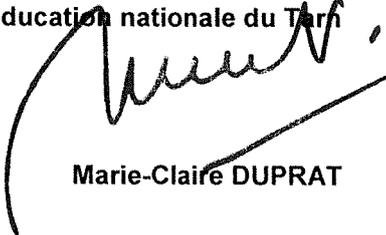
- ALBI Mazicou	1 poste
- CUNAC	1 poste

Article 2 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, la fermeture de poste dans l'école maternelle suivante :

- COUFOULEUX Pierre Perret	1 poste
----------------------------	---------

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

L'Inspectrice d'Académie,
directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn


Marie-Claire DUPRAT